d'avoir la visite du président du conseil exécutif de l'Etat libre irlandais qui partage exactement les mêmes vues. La semaine dernière, nous avons eu la visite du secrétaire d'Etat des colonies, qui a répété la même chose en différentes occasions. Au cours de l'été, nous avons reçu le premier ministre de la Grande-Bretagne et Son Altesse royale le prince de Galles, qui ont exprimé des vues identiques au sujet de notre statut.

Mon honorable ami vient de dire que l'Australie a le pouvoir de modifier sa propre constitution. J'aimerais qu'il dise à la Chambre au cas où la procédure actuelle ne lui conviendrait pas. s'il serait prêt à se joindre à nous pour demander un changement dans la méthode par laquelle nous pouvons apporter des amendements à notre constitution.

L'hon. M. BENNETT: La responsabilité retombe actuellement sur les épaules de mon honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit que la responsabilité retombe sur nous en ce moment. Dans ce cas, et puisqu'il hésite à exprimer ses propres vues, je dirai à la Chambre comment je comprends les désirs et l'opinion de mon honorable ami sur cette question des modifications de la constitution. Il est fort possible que les vues de mon honorable ami et de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ne soient guère divergentes. Dans tous les cas, nos opinions étaient assez rapprochées avant son choix comme chef de son parti et je ne puis croire qu'il ait changé d'avis. Cependant, ceux qui l'entourent lui ont sans doute prodigué leurs avertissements et lui ont indiqué la limite qu'il ne faut pas dépasser. J'ai ici la copie d'un admirable discours que mon honorable ami a prononcé à la chambre de commerce de sa ville natale, Calgary, le 5 juin 1927, avant de devenir le chef de son parti. Je vais lire à la Chambre le compte rendu de ce discours, publié dans son propre journal, l'Albertan.

L'hon. M. BENNETT: Les gens de l'Alberta savent que cette affirmation est fantaisiste.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors mon honorable ami s'oppose à ce que je dise que l'Albertan est son journal?

L'hon. M. BENNETT: En effet.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais il ne mettra pas en doute l'exactitude de ce compte rendu?

L'hon. M. BENNETT: Je ne l'ai pas vu.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si le compte rendu n'est pas fidèle, mon honorable [Le très hon. Mackenzie King.]

ami me le signalera peut-être. Voici ce qu'il contient:

M. Bennett commença en déclarant qu'au cours des prochaines dix ou quinze années le Canada, au point de vue politique et autrement, progressera autant qu'il l'a fait durant les dernières cinquante ou soixante années. En 1865, le Canada était une dépendance de la Grande-Bretagne, qui le traitait comme une colonie. En discutant la loi de l'Amérique britannique du nord, la députation anglaise a fait preuve d'un grand manque de clairvoyance sur ce que devait être la confédération. Depuis, les relations du Canada avec les pays étrangers, quant au commerce et à la négociation des traités et ainsi de suite, ont comporté l'attestation du caractère de nation.

Cette expression est heureuse.

L'hon. M. BENNETT: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il poursuivit:

Mais, à proprement parler, le Canada ne saurait s'appeler aujourd'hui une nation, quoique de grands changements se soient produits depuis la confédération.

L'hon. M. BENNETT: Parfaitement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il continue:

En théorie, nos lois canadiennes peuvent encore être rapportées par Westminster, et les statuts de la Grande-Bretagne renferment encore une loi donnant, dans certains cas, la préséance à la loi britannique sur la loi canadienne.

C'était un peu ce qu'il disait hier.

L'hon. M. BENNETT: Les reporters n'ont pas saisi le sens juridique de ce passage.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je lis plus loin:

Sur un point nous n'avons fait aucun progrès. Il nous manque le pouvoir de modifier notre constitution.

Voilà ce que disait mon honorable ami.

Si le Canada doit devenir une nation, il lui faut posséder ce pouvoir.

Or mon honorable ami désire-t-il que le Canada devienne une nation? Nous aimerions savoir si l'honorable membre souhaite que le Canada devienne, ou non, une nation.

L'hon. M. BENNETT: Voici ma réponse. Le rang de nation, je le disais hier, comporte, en théorie, l'indépendance complète. Je ne suis pas prêt à favoriser l'indépendance complète du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami donne sa propre interprétation au terme "caractère de nation". Puis-je lui dire que la raison pour laquelle je suis favorable à l'égalité de statut pour tous les dominions de l'empire avec la Grande-Bretagne, c'est que d'après moi il n'y a pas d'autre fon-